

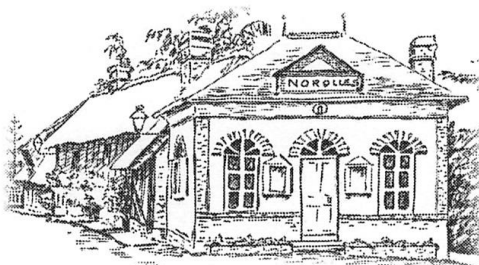
Département du CALVADOS

Commune de Norolles

Viabilisation du lotissement « **Le Clos Vert** »

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)**

**Maître d'ouvrage :**



**Commune de Norolles  
Mairie  
Le Bourg  
14100 NOROLLES**

**Objet de la consultation :**

**Viabilisation du lotissement « Le Clos Vert »**

**Maîtrise d'œuvre :**



Siège social

Agence

9, Place du Bras d'Or - 14130 Pont l'Évêque

102 Ter, Avenue Henri Chéron - 14000 Caen

Tél. 02.31.65.02.20

Fax. 02 31 65 02 40

[contact@amenageo.fr](mailto:contact@amenageo.fr)

**Lotissement « Le Clos Vert »**

---

**Article premier - Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet :

**Les travaux de viabilisation du lotissement « Le Clos Vert » sur la Commune de Norolles (Calvados).**

Ces travaux seront réalisés en une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Ces travaux sont répartis en 3 lots :

- Lot n°1 : Voirie - Assainissement eaux usées et eaux pluviales
- Lot n°2 : Tranchées - Réseaux Eau Potable - Télécoms -
- Lot n°3 : Aménagements Paysagers

Les réseaux Electricité et Eclairage seront mis en place en parallèle sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du SDEC.

**Article 2 - Conditions de la mise en concurrence**1-Mode de la consultation :

Procédure adaptée passée en application des articles R2123-1, R2123-4, R2123-5 R2123-6 et R2131-12, R2131-13 et R2131-18 du code de la commande publique.

2-Exécution du Marché :

Le marché sera exécuté suivant les prescriptions de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du code de la commande publique.

3-Entreprises :

Les entreprises peuvent répondre à titre individuel ou en groupement solidaire.

En cas de groupement, un candidat peut se présenter à titre individuel et dans un seul groupement.

Il est rappelé que les entreprises peuvent, avec leur offre, remettre leur demande d'acceptation de sous – traitant en complétant l'annexe à l'acte d'engagement par sous – traitant ; mais elles doivent, obligatoirement, indiquer leur intention de sous – traiter en complétant l'article 4 de l'acte d'engagement.

4-Délai de la mission :

Le délai est précisé à l'acte d'engagement. Le candidat s'engage à respecter le délai annoncé sous peine d'application de pénalités précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

5-Nature des prix et Délai de validité des offres :

Les offres seront formulées **en euros**.

Les ouvrages et prestations faisant l'objet du marché sont réglés selon les prescriptions du C.C.A.P.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

6-Mode de règlement :

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

Les délais de paiement des acomptes et du solde sont définis au C.C.A.P.

**Lotissement « Le Clos Vert »**

---

7-Contenu du dossier de consultation :

La liste des pièces fournies au candidat par la personne publique comprend les documents suivants :

- Pièces écrites:
  - Le présent Règlement de la Consultation (RC),
  - L'Acte d'Engagement pour chaque lot (AE),
  - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
  - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
  - La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire pour chaque lot(DPGF) °
  - Les Déclarations de Travaux (DT) ,
  - L'Etude Géotechnique Fondouest,
  
- Pièces graphiques :
  - o Plan DCE1 - Plan de situation
  - o Plan DCE2 – Plan de l'état actuel du terrain – Plan topographique
  - o Plan DCE3 - Plan voirie –Espaces Verts- Profil en Travers type
  - o Plan DCE4 - Plan du trottoir le long de la RD 98
  - o Plan DCE5 - Plan des réseaux assainissement
  - o Plan DCE6 – Plan des réseaux souples

Le dossier de consultation des entreprises sera disponible aux entreprises intéressées en téléchargement sur la plateforme de dématérialisation suivante :

<https://www.uamc14.org/Norolles>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

8- Offre de base – Variantes

Le dossier de consultation comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Les offres des entreprises peuvent présenter une variante au CCTP si elle apporte des qualités équivalentes ou des économies substantielles, à condition qu'il soit répondu néanmoins au descriptif de base. Elle concernera uniquement la mise en œuvre la voirie et l'assainissement pluvial.

Le dépôt d'une variante sans chiffrer l'offre de base n'est pas admis.

9-Modification de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié.

10- Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, à l'issue d'une première analyse des offres et selon les critères de jugement définis au présent document, d'engager des discussions avec les candidats arrivés en tête du classement. Si leur nombre est suffisant, le nombre de candidats admis à négocier sera au nombre de trois.

Ces discussions ont pour objet :

**Lotissement « Le Clos Vert »**

---

- de compléter les pièces des offres initiales qui ne sont pas conformes aux exigences des documents de la consultation,
- d'apporter des clarifications aux offres initiales,
- de rendre les offres économiquement plus avantageuses.

Le pouvoir adjudicateur choisit librement les modalités de déroulement des discussions et d'information des candidats admis à participer aux discussions.

**Article 3 - Présentation des offres**

*La remise du dossier par les concurrents comporte leur acceptation des clauses du présent règlement de la consultation.*

*Les offres des candidats seront entièrement rédigées en français et les montants seront exprimés en euros.*

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.uamc14.org/Norolles>

La date et l'heure limites de réception des offres est :

**Le lundi 25 novembre 2019 à 12h00 au plus tard**

Le pli doit contenir un seul dossier comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre :

**Les pièces de la candidature contenant les justifications suivantes:**

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par son ou ses co-traitants : formulaire DC1,
- Déclaration du candidat : formulaire DC2,
- Les justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats dans les conditions fixées aux articles R2142-2, R2142-4, R2143-2, R2143-16 et R2144-1 à R2144-7 du code de la commande publique ; le candidat devra en particulier fournir :
  1. Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée, par laquelle le candidat atteste qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour l'année précédant le lancement de la consultation, ou formulaire NOTI 2, (ou copie des certificats fiscaux et sociaux délivrés, de l'état annuel des certificats reçus),
  2. Attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
  3. Déclaration que le candidat atteste qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1, L8221-3, L8221-5, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du Code du travail,
  4. Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du jugement prononcé l'autorisant à poursuivre,
  5. Attestation sur l'honneur indiquant l'intention ou non de faire appel pour l'exécution des prestations à des salariés de nationalité étrangère et, dans l'affirmative certifiant que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France.
  6. L'attestation du respect des obligations en matière d'emploi de travailleurs handicapés si l'entrepreneur y est amené (loi du 11/02/05).
  7. Les documents ou attestations figurant à l'art. R 324.4 du Code du Travail.

**Lotissement « Le Clos Vert »**

---

Conformément aux articles R2143-1, R2143-2, R2151-1 à R2151-5 du code de la commande publique, le marché ne pourra être attribué au candidat que sous réserve que celui-ci produise, dans un délai qui sera fixé par la collectivité (10 jours maximum) et précisé dans le courrier l'informant que son offre a été retenue, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents. Si le candidat retenu ne peut produire les dits certificats dans le délai imparti, son offre sera rejetée.

- Les attestations d'assurances en responsabilité civile et décennale.
- Les renseignements relatifs à l'entreprise, capital social, pouvoir de la personne habilitée pour l'engager, conditions générales d'exploitation, moyens techniques.
- Les justificatifs permettant d'évaluer les capacités professionnelles et techniques du candidat
- Les références, accompagnées des certificats de capacité correspondants, concernant des travaux similaires à ceux faisant l'objet de l'appel d'offres ou comparables en termes de technicité et d'importance, et datant de moins de trois ans, appuyées de certificats de qualification professionnelle.

**Les pièces de l'offre contenant impérativement (sous peine de rejet de l'offre):**

- Un Acte d'engagement à compléter, dater et signer, accompagné éventuellement des annexes de sous-traitance (A.E.)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières dûment accepté et signé (C.C.A.P.)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières dûment accepté et signé (C.C.T.P.)
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), signé - Cadre à compléter pour tous les prix sous peine de rejet de l'offre.
- Un Mémoire technique signé. A joindre impérativement, le mémoire servant à l'appréciation de la valeur technique de l'offre.

Ce mémoire technique **de 15 pages A4 maximum (hors annexes) comportera notamment :**

- ✓ Une note méthodologique sur le mode opératoire détaillé des travaux, adaptée à chaque lot.
- ✓ La liste de l'ensemble des matériaux utilisés et leur fournisseur.
- ✓ Les moyens humains et matériels mis à disposition.
- ✓ Les moyens mis en œuvre pour la maintenance entre les deux phases de travaux.

**Avertissements :**

- tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre, devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus. En effet, conformément au décret, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.
- Les candidats doivent choisir entre, d'une part, la transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres et, d'autre part leur envoi sur un support papier.
- Les formats de documents acceptés sont les suivants : PDF ou équivalent. Tout autre fichier ne sera pas pris en compte.
- Les offres doivent être cryptées et signées électroniquement selon les règles d'utilisation de la plate-forme.
- Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

**ATTENTION :**

Les offres comportant les caractéristiques suivantes ne seront pas prises en compte :

- offres électroniques transmises après la date et l'heure limite ;
- offres électroniques comprenant des fichiers avec des formats de document non autorisés ;
- offres électroniques comprenant des virus ;
- offres électroniques transmises par un autre canal que la plate-forme <https://www.uamc14.org/Norolles>
-

## Lotissement « Le Clos Vert »

### Signature électronique des documents et du contrat :

Ces signatures ne sont pas exigées dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

### Article 4 – Examen des offres

#### A. Sélection des candidatures :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues par le code de la commande publique.

La Commune de Norolles veillera à ce que la liberté de concurrence et l'équité entre les candidats soient parfaitement respectées.

Elle se réserve la possibilité d'écarter les offres des candidats qui n'auraient pas respecté les conditions minimales de mise en concurrence.

#### Par application des articles R2152-1 et R2152-2 du code de la commande publique, ne sont pas admises :

- Les candidatures non recevables en application des articles R2142-3, R2142-4, R2143-1 à R2143-16, et R2144-1 à R2144-7 du code de la commande publique.
- Les candidatures non accompagnées des pièces mentionnées au paragraphe « justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats ».
- Les candidatures ne présentant pas des garanties techniques et financières suffisantes.

#### B. Les critères de jugement des offres classés par ordre de priorité décroissante sont les suivants :

1. Offre financière : 60 %
2. Valeur technique de l'offre qui sera appréciée au vu du mémoire : 40 %

L'offre financière sera jugée selon :

Le prix le plus bas obtient la note maximale de 60 points. Les autres offres sont notées selon le rapport suivant :

$$\text{Note} = (\text{Montant de l'offre la plus basse} / \text{Montant de l'offre de l'entreprise}) \times 60$$

Le prix utilisé pour le classement est celui du total de la tranche ferme et de la tranche optionnelle.

Les mémoires techniques de 15 pages A4 maximum (hors annexes) recevront une note maximale de 40 points, sur la base des éléments listés ci-après :

- Une note méthodologique sur le mode opératoire détaillé des travaux, adaptée à chaque lot.	Noté sur 10 points
- La liste de l'ensemble des matériaux utilisés et leur fournisseur.	Noté sur 10 points
- Les moyens humains et matériels mis à disposition.	Noté sur 10 points
- Les moyens mis en œuvre pour la maintenance entre les deux phases de travaux.	Noté sur 10 points
TOTAL	40 points

Chaque critère sera alors noté de la manière suivante :

Critère / 10 points : Très bien (10/10), Bien (7,5/10), Moyen (5/10), Médiocre (2,5/10) et Non renseigné (0/10)

**Lotissement « Le Clos Vert »**

---

**L'offre la plus avantageuse économiquement** est l'offre obtenant le nombre maximal de points par addition des critères ci-dessus (prix et mémoire technique), sur un maximum possible de 100 points.

Les offres seront alors classées, selon cette notation finale, de la plus avantageuse à la moins avantageuse.

**ATTENTION : MODALITES PRATIQUES DE LA VERIFICATION DES OFFRES**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'état des prix forfaitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant de la décomposition du prix global et forfaitaire sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans cette décomposition du prix global et forfaitaire seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du prix global et forfaitaire qui sera pris en considération.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier les pièces de son offre et de les mettre en harmonie avec le/ou les prix unitaires correspondant; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

**Article 5 - Négociation**

A l'issue de l'analyse des offres, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'engager, ou non, des négociations avec un ou plusieurs candidats.

**Article 6 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offre, une demande écrite à :

**Questions administratives:****Commune de Norolles**

Mairie - Le Bourg

14100 NOROLLES

Tél. 09.63.40.51.99 / Fax. 09.70.62.32.82

[mairie.norolles@orange.fr](mailto:mairie.norolles@orange.fr)**Questions techniques:****AménaGéo**

9, Place du Bras d'Or - 14130 PONT L'EVEQUE

102<sup>ter</sup>, avenue Henry Chéron - 14000 CAEN

Tél. 02.31.65.02.20 / Fax. 02.31.65.02.40

[contact@amenageo.fr](mailto:contact@amenageo.fr)

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

\*\*\*\*\*